

assurant notamment la collecte et l'analyse des éléments et des données nécessaires à l'élaboration de la politique de la recherche et à la programmation des actions qui en découlent ;

- Le carrefour de l'information, de l'évaluation des programmes entrepris ainsi que de la vulgarisation de leurs résultats.

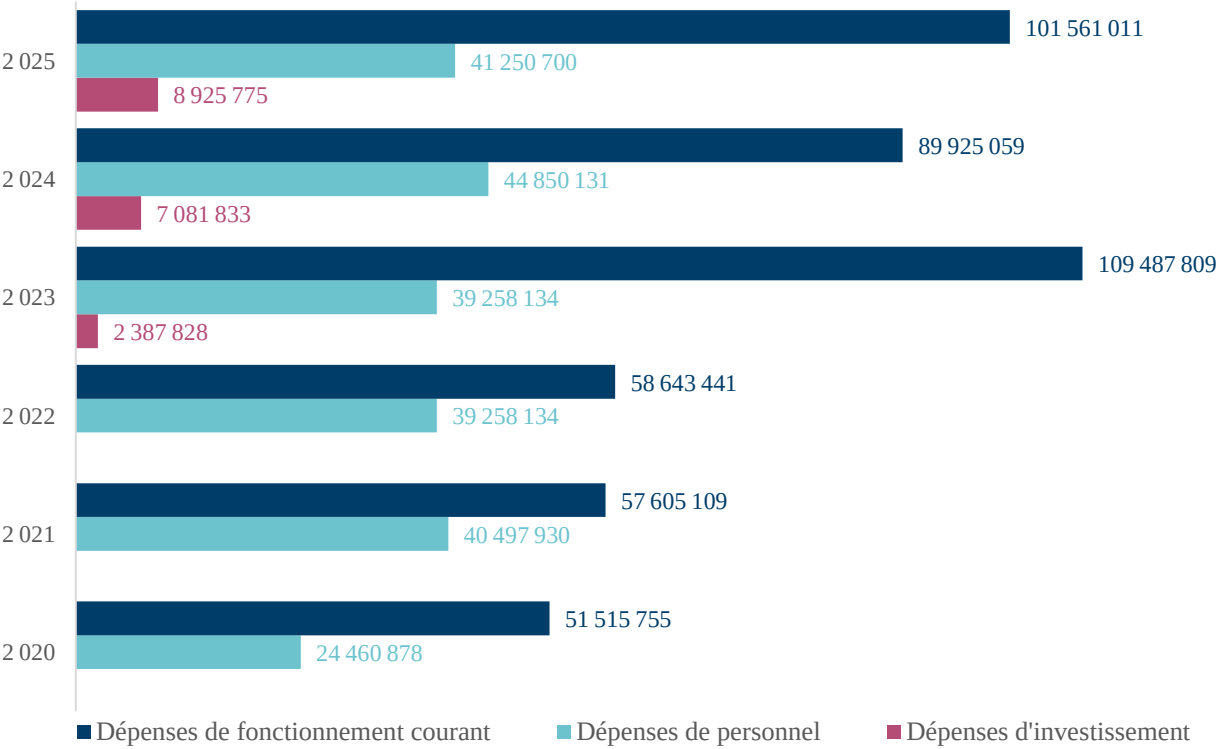
- Les outils de communication animés :

Media externe	Adresse	% démarches dématérialisées
LinkedIn	Polynésie Océan d'Innovation - La Stratégie de l'Innovation 2030 de la Polynésie française https://pf.linkedin.com/company/polynesie-ocean-innovation	14 535 abonnés

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	101 561 011	41 250 700	8 925 775
2 024	89 925 059	44 850 131	7 081 833
2 023	109 487 809	39 258 134	2 387 828
2 022	58 643 441	39 258 134	0
2 021	57 605 109	40 497 930	0
2 020	51 515 755	24 460 878	0



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

	A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT Titulaire FPT	2				2	67%
Autres	1				1	33%
Total effectif	3				3	100%
Part en %	100%				100%	

3.4.40 Service d'accueil et de sécurité (SAS)

Identité visuelle		Adresse géographique du siège	Quartier Broche, Avenue Pouvanaa a OOPA, Présidence de la Polynésie française, Papeete, Tahiti
		Adresse postale	BP 2551 - 98713 Papeete
		Téléphone	40 47 20 00
		Courriel	sas.secretariat@presidence.pf
		Site internet	-

Page Facebook	-
Horaires d'ouverture	Lundi au Vendredi : 7h30 à 17h00
Chef de service	Monsieur Angélo PAIE

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 1297 CM du 1er septembre 2016 portant création et organisation du service d'accueil et de sécurité (SAS)

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 414 CM du 28 mars 2025 portant nomination de M. Angélo PAIE en qualité de chef du service d'accueil et de sécurité

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

La Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires (PR).

Présentation générale et attributions

Le Service d'accueil et de sécurité (SAS) est compétent pour assurer les missions suivantes :

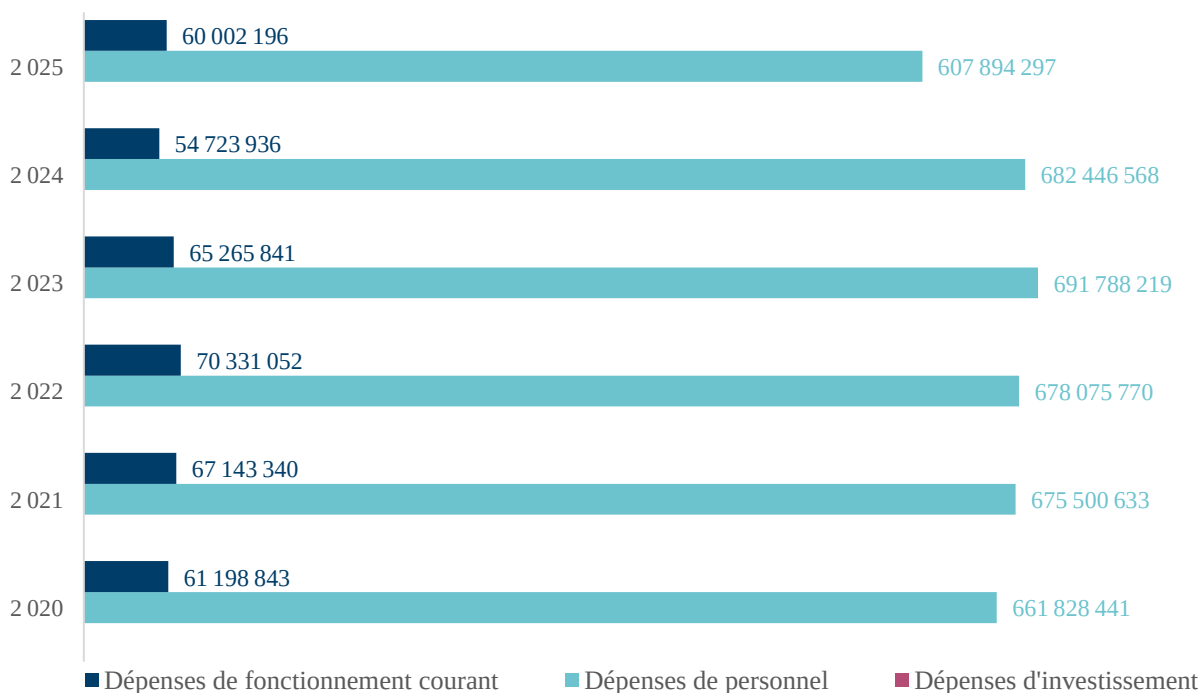
- Réaliser la surveillance, la sécurité et le gardiennage des ensembles immobiliers relevant du domaine du pays affectés à l'usage du Président de la Polynésie française, du

vice-président, des autres membres du gouvernement et de ceux du Conseil économique, social et culturel ;

- Réaliser, de manière permanente ou temporaire, la surveillance, la sécurité et le gardiennage des ensembles immobiliers et des propriétés foncières relevant du domaine du pays, notamment ceux affectés à l'usage des services administratifs, dont la liste est fixée par arrêté du Président de la Polynésie française ;
- Réaliser l'accueil et l'orientation des usagers souhaitant accéder aux entités siégeant dans les ensembles immobiliers définis aux alinéas précédents ;
- Assurer, au bénéfice du Président de la Polynésie française, du vice-président et des autres membres du gouvernement, le service d'honneur en cas de manifestations officielles ou d'accueil de personnalités officielles ;
- Préparer, coordonner, assurer ou suivre les opérations de protocole à l'occasion ou en dehors des manifestations officielles de la Polynésie française, incluant l'organisation et la mise en œuvre de l'accueil et du séjour des personnalités hôtes de la Polynésie française ;
- Participer à l'encadrement, à l'organisation et au déroulement des manifestations publiques d'intérêt territorial et général, après accord du Président de la Polynésie française ;
- Assurer la logistique du centre de coordination des opérations de secours mis en place sur décision du Président de la Polynésie française en cas de survenance d'événements dommageables majeurs ou de catastrophes naturelles ;
- Assurer le pavoisement des édifices publics.

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	60 002 196	607 894 297	0
2 024	54 723 936	682 446 568	0
2 023	65 265 841	691 788 219	0
2 022	70 331 052	678 075 770	0
2 021	67 143 340	675 500 633	0
2 020	61 198 843	661 828 441	0



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	1		6	91	98	68%
STA	Stagiaire FPT				20	20	14%
ANT	Agent non titulaire		3	2	12	17	12%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration				8	8	6%
	Autres	1				1	1%
	Total effectif	2	3	8	131	144	100%
	Part en %	1%	2%	6%	91%	100%	

3.4.41 Service du tourisme (SDT)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Immeuble Paofai, entrée D, 1er et 2ème étage, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 4527 – 98713 Papeete
Téléphone	40 47 62 00
Courriel	sdt@administration.gov.pf
Site internet	www.service-public.pf/sdt
Page Facebook	https://www.facebook.com/servicedutourisme
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30
Chef de service	Monsieur Bruno JORDAN

- Concevoir, coordonner, mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques du tourisme y compris dans les domaines de la promotion, de l'aménagement et des investissements ;
- Accompagner les professionnels du tourisme, tant pour ce qui concerne les hébergements que pour les activités touristiques ;
- Contribuer au développement des métiers du tourisme par sa participation aux séminaires, forums et tous projets susceptibles d'y contribuer ;
- Gérer les informations statistiques et techniques.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

- Réalisation d'un système d'information du tourisme : le projet vise à concevoir et développer un système d'information évolutif centralisant toutes les données liées à l'activité touristique. En principe, la mise en œuvre est prévue en 2026.
- Travaux d'aménagement effectués afin d'améliorer l'accueil des usagers et d'apporter davantage de confort aux agents.
- Lancement d'un nouveau canal de communication informel : création de la page Facebook officielle du service pour renforcer la proximité avec le public et favoriser des échanges interactifs.
- Actualisation des données sur le site internet du Service du tourisme et partage régulier d'informations sur les réseaux sociaux. Les articles d'actualité ont couvert : les appels d'offres, les ouvertures et fermetures exceptionnelles des sites touristiques et d'autres informations pertinentes pour les professionnels du tourisme.
- Amélioration de l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives grâce à la création de brochures d'information accessibles et claires, la vulgarisation des messages souvent juridiques et complexes pour les rendre compréhensibles par le public.
- Actualisation des brochures d'information du Service, accompagnée de l'élaboration de contenus informatifs pour présenter les projets du Service aux usagers.
- Production de supports communicationnels adaptés aux besoins ponctuels des différentes cellules : affiches, mailing, présentations PowerPoint, vidéos, etc.

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 585 CM du 3 mai 2012 portant création et organisation du service dénommé service du tourisme

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 1788 CM du 10 décembre 2013 portant nomination de M. Bruno Jordan en qualité de chef du service du tourisme

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

La Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires (PR).

Présentation générale et attributions

Le Service du tourisme (SDT) est chargé d'une compétence générale en matière de tourisme. Il joue un rôle central dans l'organisation, la réglementation et le soutien apporté au tourisme polynésien.

Ses activités complètent les rôles de promotion et d'animation assurés par le GIE Tahiti Tourisme.

Il est chargé de concevoir, coordonner, mettre en œuvre et évaluer la stratégie en matière de tourisme, en relation avec les entités publiques et privées ad hoc.

Dans son domaine de compétence et pour assurer son rôle, le service du tourisme exerce les missions suivantes :

- Élaborer et veiller à l'application des réglementations ;